

Décret présidentiel n° 99-135 du 20 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 4 juillet 1999 portant attribution de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de "Sadr", "Promotion Houari BOUMEDIENE".

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant création du conseil de l'ordre du mérite national;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du conseil de l'ordre du mérite national;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'ordre du mérite national;

Décète :

Article 1er. — Est attribuée, sous la dénomination "Promotion Houari BOUMEDIENE" la médaille de l'ordre du mérite national au rang de "Sadr" à messieurs les présidents :

- Ahmed Ben Bella,
- Houari Boumediène, à titre posthume,
- Rabah Bitat,
- Ali Kafi.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 20 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 4 juillet 1999.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

-----★-----

Décret présidentiel n° 99-136 du 20 Rabie El Aouel 1420 correspondant au 4 juillet 1999 portant attribution, à titre posthume, de la médaille de l'ordre du mérite national au rang de "Athir", "Promotion Houari BOUMEDIENE".

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant création du conseil de l'ordre du mérite national;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du conseil de l'ordre du mérite national;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'ordre du mérite national;

Décète :

Article 1er. — Est attribuée, à titre posthume, sous la dénomination "Promotion Houari BOUMEDIENE", la médaille de l'ordre du mérite national au rang de "Athir" à MM et Mme :

- Ramdane Abane,
- Mohamed Khider,
- Abbas Laghrour,
- Mohamed Tahar Abidi (dit Hadj Lakhdar),
- Ahmed Nouaoura,
- Mohamed Lamouri,
- Haddou Bouhdjar (dit Athmane),
- Ben Ali Dghine (dit Lotfi),
- Ahmed Ben Abderrezak (colonel Haouès),
- Mohamed Chabani,
- Amara Laskri (dit Bouglez),
- Mohamed Aouachria,
- Saïd Mohammedi (dit Nacer),
- Amirouche Aït Hamouda,
- Saïd Yazourène,
- Mokrane Akli (dit Mohand Oulhadj),
- Abderrahmane Mira,
- Ahmed Bouguerra (dit M'Hamed),
- Amar Ouamrane,
- Salah Zaâmour,
- Djillali Bounaâma,
- Ali Mellah (dit chérif),
- Omar Chibane (dit Boumediène),
- Mohamed Boubeker Cadi,
- Ali Souaï,
- Mustapha Ferroukhi,
- Mohamed Laouadj (dit Ferradj),
- Hocine Kadiri,
- Mustapha Fertas,
- Tayeb Djeghlali,
- Hamou Boutlelis,
- Ahmed Francis,
- Mohamed El Ghassiri,
- Salah Soufi,
- Abderrahmane Ben Salem,
- Larbi Tayebi,
- Ahmed Medeghri,
- Kada Boutarène,
- Saïd Abid,
- Ahmed Kaïd,
- Ahmed Draïa,
- Ali Mendjli,
- Mokhtar Bouzidi (dit Ogbellil),
- Abdelouahab Taleb,
- Ahmed Boudërba,
- Mokhtar Benzerdjeb,